



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement

Energence
Agence Energie - Climat
du Pays de Brest



Dispositifs de financement de la transition énergétique

3 juillet 2018

Pleyben



3 aides financières mobilisables via le Pays de Brest :

1. Crédits régionaux du Contrat de partenariat
2. LEADER* : Fonds européen pour le développement économique rural
3. ITI FEDER** : Fonds européen pour le développement régional

* LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

** ITI FEDER : Investissement Territorial Intégré – Fonds Européen de Développement Régional



-1-

Crédits régionaux du Contrat de partenariat

2017-2020

21 M€



Crédits régionaux Pays de Brest

Priorité 1

Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest

- 1.1. Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest
- 1.2. Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes
- 1.3. Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées

Priorité 2

Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale

- 2.1. Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes
- 2.2. Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la terre et de la mer
- 2.3. Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des activités des entreprises, et à l'innovation

Priorité 3

Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire

- 3.1. Accompagner les projets facilitant la mobilité durable
- 3.2. Accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique
- 3.3. Accompagner la création de logements sociaux pour les jeunes
- 3.4. Accompagner et soutenir les projets d'aménagements urbains durables



Fiche action 3.1 des crédits régionaux : Accompagner les projets facilitant la mobilité durable

Enveloppe restante : 400 000 €

Types de projets éligibles :

- Etudes et phase des travaux pour le déploiement des transports en site propre, BHNS (bus à haut niveau de service), tramway...
- Equipements et aménagements : PEM (pôle d'échanges multimodaux), gares, aires de co-voiturage...
- Achat de véhicules électriques à usage public
- Actions innovantes visant à limiter l'usage individuel de la voiture
- Travaux d'aménagement d'itinéraires pour faciliter les déplacements actifs/doux (nécessité d'un schéma directeur intercommunal)
Exemples : Pistes cyclables, aménagements cheminements doux
- Projet de liaison maritime entre Brest et Crozon



Bénéficiaires et dépenses éligibles à la fiche 3.1 Région :

Bénéficiaires

- les collectivités locales et leurs groupements
- les établissements publics
- les associations

Nature des dépenses éligibles

- Investissements et études préalables aux travaux
- Prestations d'études, de conseils, d'animation et de communication

Modalités de financement

- 30% au titre du contrat de partenariat (50% de subvention régionale totale)
- Autofinancement : 30%
- Plancher :
 - Dépenses inférieures à 1M€ : 10% et 5000 € (2 000 € pour les associations)
 - Dépenses supérieures ou égales à 1 M€ : 100 000 €



Fiche action 3.2 des crédits régionaux : Accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation

Enveloppe restante : 203 000 €

Types de projets éligibles :

- **Projets de création de filières bois énergie locales** (chaufferies, ressource, matériel, approvisionnement...), **de valorisation énergétique de la biomasse et des déchets** (UVED, four incinération boues STEP...). Exemples :

Projets financés {
1. Installation d'une chaudière à granulés pour la bibliothèque de Coat-Meal
2. Construction d'une chaufferie bois pour la piscine intercommunale de Crozon

- **Boucles énergétiques locales, réseaux intelligents et stockage d'énergie.** Exemple :

Projet financé {
1. **SMARTGRID (Crozon)** : système mixant de la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien) et le stockage (batterie électrique)

- **Projets mutualisés d'information et d'accompagnement des habitants** souhaitant engager une rénovation thermique de leur logement avec une attention particulière pour le public en précarité
- **Informier et accompagner les entreprises de la filière du bâtiment** impactées par les enjeux de la transition énergétique...



Bénéficiaires et dépenses éligibles à la fiche 3.2 Région :

Bénéficiaires

- les collectivités locales
- les établissements publics
- les GIP
- les associations
- les SEM
- les SPL

Nature des dépenses éligibles

- Investissements et études préalables aux travaux
- Prestations d'études, de conseils, d'animation et de communication

Modalités de financement

- 50% de subvention régionale totale pour les dépenses immatérielles
- 30% au titre du contrat de partenariat (50% de subvention régionale totale) pour les dépenses matérielles
- Autofinancement : 30%
- Plancher : 10% et 5000 € (2 000 € pour les associations)



Axe Services collectifs essentiels des crédits régionaux

Enveloppe restante : 1,5 M €

Types de projets éligibles :

➤ **Equipements enfance-jeunesse**

	<i>Projets éligibles</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Montant dépenses éligibles</i>	<i>Taux</i>	<i>Plafond</i>
Equipements scolaires (écoles, cantines, garderies)	- projet de réhabilitation/rénovation (avec au moins 80% des dépenses en réhabilitation/rénovation) - projet de construction neuve s'il remplace un bâtiment existant et n'excède pas la capacité d'accueil de celui-ci	Commune, EPCI ou syndicat	> 100 000 €	20%	Plafonné à 150 000€ si montant de dépenses > 750 000 €
Structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse (crèches, ALSH, maison des jeunes)	- Projet de création, extension	Commune, EPCI ou syndicat ou mutuelle avec un cofinancement de la collectivité	> 250 000 €	10%	Plafonné à 100 000 € si montant de dépenses > 1 000 000 €

➤ **Equipements sportifs**

	<i>Projets éligibles</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Montant dépenses éligibles</i>	<i>Taux</i>	<i>Plafond</i>
Equipements sportifs (gymnase, piste d'athlétisme)	- projets de réhabilitation/rénovation/reconstruction - projets de construction si vocation intercommunale avérée (usage par collégiens, lycéens, MFR...).	Commune, EPCI ou syndicat	> 300 000 € en réhabilitation > 1 000 000 € en construction ou extension	20% : réhabilitation 10% : construction ou extension	200 000 €



Axe Services collectifs essentiels des crédits régionaux

➤ Equipements culturels et associatifs

	<i>Projets éligibles</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Montant dépenses éligibles</i>	<i>Taux</i>	<i>Plafond</i>
Médiathèques et bibliothèques Salles multifonctions et locaux associatifs	- projet avec au moins 80% de travaux de réhabilitation/rénovation/reconstruction	Commune	> 100 000 €	20%	100 000 €

➤ Maison de santé pluridisciplinaire

	<i>Projets éligibles</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Taux</i>	<i>Plafond</i>
Maison de santé pluridisciplinaire : construction	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipement doit se situer en zone prioritaire ou fragile ou, au cas par cas, en zone à surveiller ou dans un quartier de la politique de la ville - Un projet pluri-professionnels de santé doit être approuvé par l'ARS et intégrer la maîtrise de stage - L'équipe doit être pluridisciplinaire (dont au moins un médecin généraliste et places prévues pour au moins deux) - Les professionnels de santé (médecins et professionnels paramédicaux) occupant le bâtiment devront être conventionnés (Secteur 1 pour les médecins) 	Commune ou EPCI	20%	100 000 €

➤ Maintien du dernier commerce de proximité

	<i>Projets éligibles</i>	<i>Maîtrise d'Ouvrage</i>	<i>Taux</i>	<i>Plafond</i>
Maintien du dernier commerce de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet n'entrave pas la concurrence (inexistence d'autres commerces de même catégorie à proximité) • Viabilité avérée du projet pour l'exploitant par la réalisation d'une étude de faisabilité attestée par une chambre consulaire (CCI – CMA) 	Commune ou EPCI	20 %	100 000 €



Axes services collectifs essentiels crédits régionaux :

Modalités de financement

- Autofinancement : 20%
- Plancher :
 - Dépenses inférieures à 1M€ : 10%
 - Dépenses supérieures ou égales à 1 M€ : 100 000 €

Critères

- Le besoin en création d'un nouvel équipement ou réhabilitation/rénovation devra être clairement exposé.
- Les nouveaux projets d'équipements devront s'inscrire en centralité des agglomérations, soit en zone U.
- La réhabilitation ou la rénovation de bâtiments existants devra si possible être privilégiée par rapport à la création de nouveaux équipements.
- La réhabilitation des bâtiments devra intégrer systématiquement un volet maîtrise des consommations d'énergie avec une phase d'audit énergétique préalable



-2-

LEADER

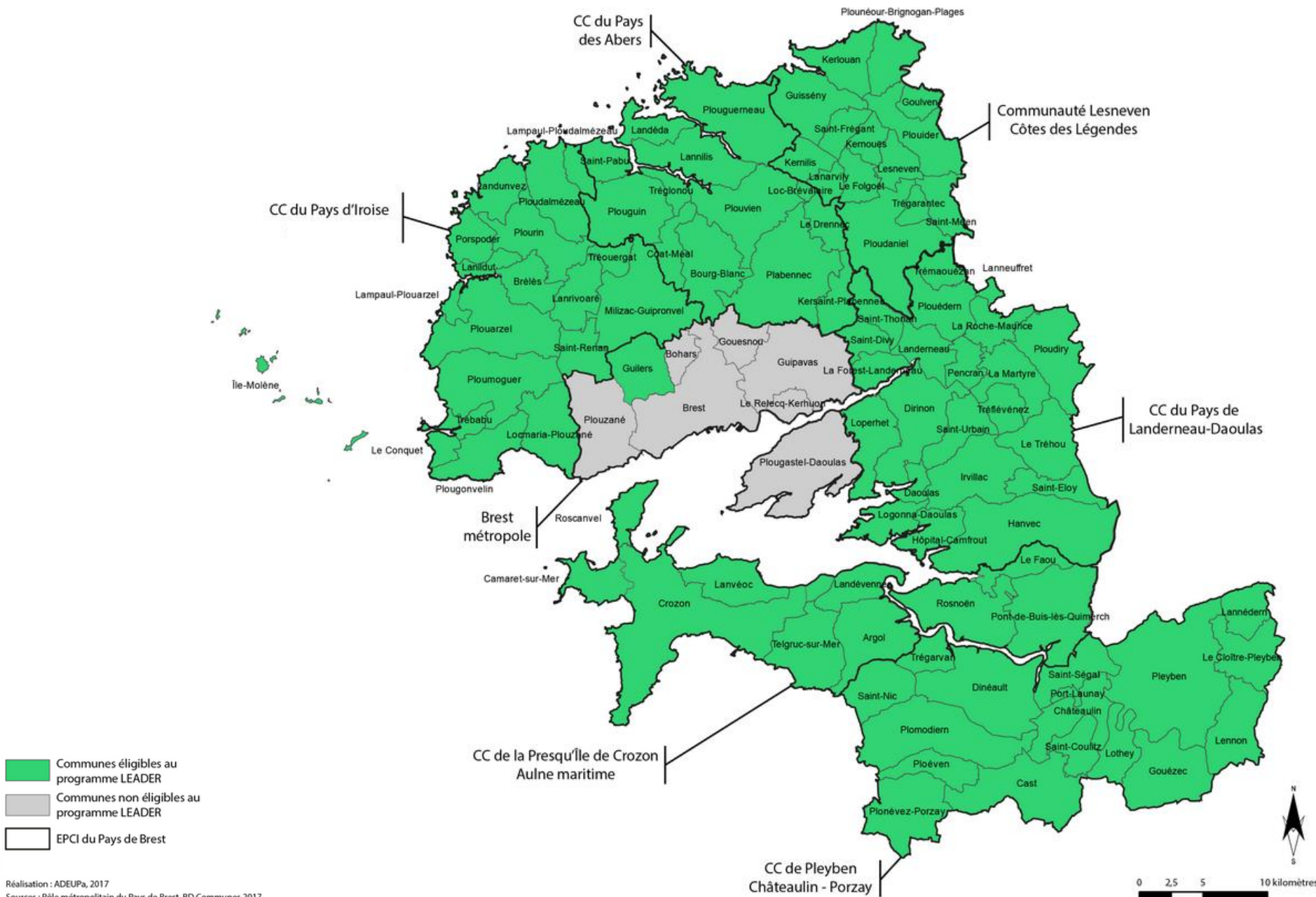
Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

Fonds européen 2014-2020

2 M€



Périmètre LEADER du Pays de Brest





Stratégie LEADER du Pays de Brest

Axe 1

Accompagner l'ancrage territorial et la mutation des activités économiques

Vers un parcours entrepreneurial innovant

Fiche action 1

- Valorisation, promotion des métiers
- Culture d'entreprendre
- Animation espaces de travail partagé
- Fonctionnement collaboratif
- Gestion foncier économique

Vers des modes de production durables et de qualité

Fiche action 2

- Circuits courts, vente directe
- Nouveaux modes de production, transformation, commercialisation
- Maintien des exploitants agricoles et maritimes

Axe 2

Unir nos atouts économiques, naturels et culturels pour consolider notre attractivité

Vers une valorisation partagée de nos spécificités

Fiche action 3

TOURISME

- Découverte des patrimoines locaux
- Nouveaux produits, services touristiques
- Accompagnement professionnels dans la découverte de leur savoir-faire

Axe 3

Préserver et valoriser le potentiel économique de nos ressources

Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition énergétique et écologique

Fiche action 4

- Politiques énergétique et écologique auprès des acteurs économiques et des habitants
- Filières valorisant ressources locales
- Politiques de l'eau
- Mobilité durable
- Réemploi, recyclage



Fiche action 4 LEADER : Transition écologique et énergétique

Enveloppe restante : 260 000 €

Types de projets éligibles :

- **Animation territoriale des politiques énergétiques et écologiques** auprès des acteurs du développement économique
- **Projets mutualisés d'information et d'accompagnement des habitants** souhaitant engager une rénovation thermique de leur logement
- Appui à l'organisation de filières valorisant les **ressources naturelles locales** : structuration des filières d'approvisionnement de bois de bocage, biomatériaux, biomasse...
- **Accompagnement des entreprises vers une mutation de leurs activités** induites par la transition énergétique écologique
- Actions complémentaires aux dispositifs existants sur **les politiques de l'eau**, visant une préservation et une gestion raisonnée de cette ressource par les activités économiques
- Actions innovantes permettant de faciliter et de développer **la mobilité durable**
- Dispositifs développant l'économie du **réemploi et du recyclage** sur le territoire en lien avec les compétences et gisements économiques du territoire



3 critères importants :

Projet collectif

Innovant

durable



Bénéficiaires et dépenses éligibles à LEADER :

Bénéficiaires

- les collectivités territoriales et leurs groupements
- les établissements publics
- les GIP
- les associations
- Les chambres consulaires
- Instances professionnelles
- Les entreprises

Nature des dépenses éligibles

- Dépenses de personnel
- Coûts directs en lien avec l'opération, dont :
 - travaux
 - acquisition ou location de matériel
 - frais de déplacement, d'hébergement de restauration
 - frais de communication
 - prestations d'études et de conseil
- Coûts indirects : taux forfaitaire de 15% appliqués sur les frais de personnels éligibles

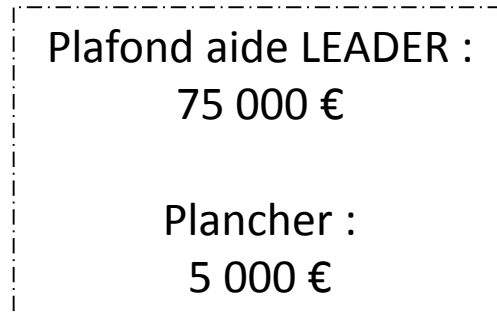
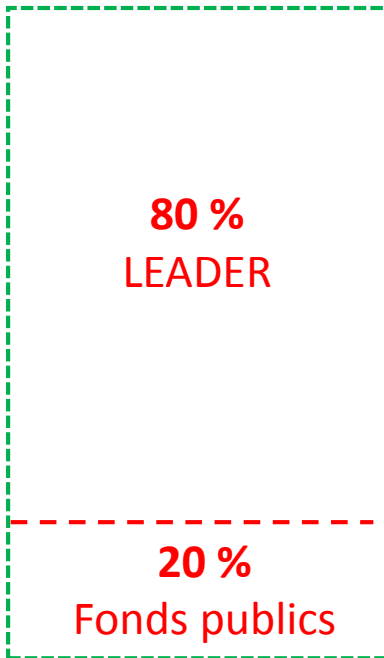


Maîtrise d'ouvrage privée

Maîtrise d'ouvrage publique

80%
maximum
aides
publiques

20% minimum
auto-financement



Exemple : montant total du projet 100 000 €

- => 20 000 € auto-financement
- => Dépense éligible : 80 000 €
- 64 000 de fonds LEADER
- 16 000 € fonds publics (Etat, Conseil général, Conseil régional...)

Exemple : montant total du projet 100 000 €

- ⇒ Intervention du LEADER à 80% de la dépense éligible - mais plafonné - soit 75 000 €
- ⇒ 25 000 € auto-financement



-3-

ITI FEDER

Investissement Territorial Intégré
Fonds Européen de Développement Régional

Fonds européen 2014-2020

1,5 M€



Stratégie ITI FEDER Pays de Brest

- Brest métropole a son propre ITI FEDER
- Fiches actions du Programme opérationnel régional FEDER :

Développement
des pratiques et
cultures
numériques

Production et
distribution des
énergies
renouvelables

Réhabilitation
énergétique du
parc de logement
social

Inter et multi-
modalité



Fiche action 3.1.1 PO FEDER : Production et distribution des énergies renouvelables

Enveloppe restante : 120 000 €

Types de projets éligibles :

Investissements, études, diagnostics, actions collectives, dont **opérations exemplaires**, animation, actions de sensibilisation, de formation et de communication afin d'accompagner le développement :

- Prioritairement, de parcs industriels pilotes et d'essais en particulier dans le domaine des **énergies marines renouvelables** et de la **conversion-stockage de l'électricité renouvelable**,
- Dans le domaine de la **méthanisation** dans le cadre de projets dits d'échelle « industrielle », de projets innovants ou collectifs ou intégrés dans des **boucles énergétiques locales**,
- De la conversion de la «**biomasse énergies**». Exemples :

Projets
financés

1. Construction d'une chaufferie bois pour la piscine intercommunale de Crozon
2. Installation d'une chaudière bois sur le Domaine de Menez Meur (Hanvec)

- De la **production et de stockage d'énergies renouvelables, et de systèmes énergétiques intelligents** mis en œuvre dans le cadre d'une gestion énergétique intégrée à l'échelle des besoins énergétiques d'un territoire. Exemple :

1. Construction d'une plateforme de stockage de plaquettes bois à Crozon



Bénéficiaires et dépenses éligibles à l'ITI FEDER 3.1.1 :

Bénéficiaires

- les collectivités territoriales et leurs groupements
- les établissements publics
- les GIP
- les associations
- Les chambres consulaires
- Instances professionnelles
- Les entreprises

Nature des dépenses éligibles

- Investissements matériels (équipements, travaux...),
- Achats de fournitures et matières directement liées à l'opération,
- Etudes et diagnostics,
- Actions de formation, d'animation et de suivi,
- Actions de sensibilisation – communication (édition, événement, multimédia, ...),
- Investissements immatériels (logiciels, frais de maîtrise d'œuvre et des études relatives aux travaux,...),
- Dépenses de personnel et frais de mission (frais de déplacement, restauration, hébergement),
- Frais de prestations de services : évaluation, de communication, d'animation, d'études, conseil...

Taux d'intervention : 50%



Fiche action 3.3.1 PO FEDER : Développement de l'inter et de la multi modalité

Enveloppe restante : 183 000 €

Types de projets éligibles :

- **Pôle d'échanges multimodaux :**
 - Reconfiguration du bâtiment voyageurs
 - Amélioration des accès gares (ex. : PMR...)
 - Développement de l'inter-modalité : guichets de vente partagés et multimodaux, fonction d'accueil élargies (tourisme...)...

- **Projets (études et travaux) de TCSP** (transports en commun en sites propres)

- **Projets innovants en matière de mobilité**, exemples : auto-partage...



Bénéficiaires et dépenses éligibles à l'ITI FEDER 3.3.1 :

Bénéficiaires

- les collectivités territoriales et leurs groupements
- les établissements publics
- les syndicats mixtes,
- Les sociétés d'économie mixte
- Les entreprises partenaires de collectivités
- ...

Nature des dépenses éligibles

- Investissements d'aménagement et d'équipements
- Etudes (sauf pour le volet PEM) et autres prestations immatérielles,
- Dépenses de maîtrise d'ouvrage,
- Dépenses de communication, promotion notamment pour les projets innovants en matière de mobilité,
- ...

Taux d'intervention : 40%



Points de vigilance // financements européens

Engagement des dépenses : déposer votre demande de subvention avant d'engager vos dépenses (signature du premier acte juridique : notification de marché, devis...)

Le versement des subventions européennes intervient une fois le projet réalisé, toutes les factures acquittées et après le versement des subventions des autres cofinanceurs.

Vous devez donc être en mesure de pré-financer votre projet et de disposer d'une trésorerie suffisante.

Justificatifs : justifier (mise en concurrence, vérifier le caractère raisonnable des coûts...) et tracer toutes les dépenses

→ Rigidité des fonds européens : contrôle



En savoir plus :

Rdv sur www.pays-de-brest.fr

> Rubrique Contrat de partenariat

>> Crédits régionaux

>> LEADER

>> FEDER

>>> Rubrique Projets éligibles : fiches actions

>>> Rubrique Demande de subvention : fiche projet +courrier

Contact Crédits régionaux et ITI FEDER :

Mickaele LE BARS

02 98 00 62 34

mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr

Contact LEADER :

Luce DEMANGEON

02 98 00 62 37

luce.demangeon@pays-de-brest.fr